



divorce et titre de séjour

Par **papillonbleu**, le **13/12/2011 à 16:37**

Bonjour,

Marié depuis 2 ans, je souhaite divorcer. Je suis séparée.
Mon mari risque t-il le retrait de son titre de séjour de 10 a

Par **Tutu13**, le **13/12/2011 à 19:09**

Ben si tu ne prévient pas la prefecture que tu es séparé, je pense que non. A part si toi tu veux lui retiré son titre c'est autre chose. Ils vont lui bloqué le temps de faire une petite enquête. Apres c'est eux qui décide, mais bon logiquement il faut 4 ans marié pour que la prefecture ne peux plus rien faire contre lui. Comme je lai dit sa dépend de toi, si tu souhaite lui enlever ou pas.

Par **Claralea**, le **13/12/2011 à 22:33**

Quelle est la nationalité de votre mari ?

Par **papillonbleu**, le **14/12/2011 à 15:01**

Bonjour Membre d'élite

Mon mari est de nationalité algérienne.